

Conditions de garantie pour les lampes LED Radium, luminaires LED Radium, strips LED Radium

Situation: Wipperfürth, novembre 2024

Chère cliente, cher client,

Les produits LED Radium sont réputés pour leur conception de haute qualité, leur gestion thermique professionnelle, l'utilisation de composants de haute qualité et l'application de mesures d'assurance qualité systématiques. Radium offre les garanties ci-dessous sur les lampes LED, luminaires LED et strips LED Radium original, qui sont conformément aux spécifications de produit et d'application fournies par Radium (par exemple, fiches techniques, documents d'application, listes de compatibilité). La période de garantie commence à la date d'achat prouvée (p.e., par une facture/un ticket de caisse).

Lampes LED Radium



5 ans ou durée de vie indiquée

(Le cas qui se présente en premier)

Lampes LED Star, Lampes LED Essence HRL, Tubes LED Star



4 ans ou durée de vie indiquée

(Le cas qui se présente en premier)

Lampes LED Essence classiques et lampes LED à réflecteur (spot)



3 ans ou durée de vie indiquée

(Le cas qui se présente en premier)

Lampes LED Essence Duo, Long et Ring (T9), lampes RaLEDina Essence, LED Essence Tube, LED Essence PIN

Luminaires LED Radium



5 ans ou durée de vie indiquée

(Le cas qui se présente en premier)

Panel LED Star, Damp Proof LED Star, Highbay LED Star, Floodlight LED Star



3 ans ou durée de vie indiquée

(Le cas qui se présente en premier)

Panel LED Essence, Downlight LED Essence, Surface LED Essence

Radium LED-Strips



5 ans ou durée de vie indiquée
(Le cas qui se présente en premier)
Strip LED Star, Strip LED Easy Connect



3 ans ou durée de vie indiquée
(Le cas qui se présente en premier)
Strip LED Essence

Tous les produits qui ne sont pas explicitement mentionnés ici sont soumis à la période de garantie légale de 2 ans.

1. Traitement de la garantie

Si une ou plusieurs lampes LED, luminaires LED ou strips LED vendus par Radium tombent complètement en panne pendant la période de garantie après la date d'achat en raison d'un défaut du produit, ils peuvent faire l'objet d'une réclamation. Pour cela, il convient de contacter Radium et de fournir les documents suivants:

- une lettre de réclamation avec la raison (description, photos) et les coordonnées du bénéficiaire de la garantie (prénom et nom, adresse postale complète valide),
- les détails du produit (désignation, numéro d'article, EAN) et la quantité,
- une copie du ticket de caisse (preuve d'achat).

Aucune autre inscription n'est nécessaire. Sur demande, la marchandise défectueuse doit être envoyée avec les informations relatives à la procédure de réclamation (par exemple, la date de la lettre de réclamation), dans un emballage complet et résistant aux chocs, suffisamment affranchie, à l'adresse suivante pour analyse du défaut: **Radium Lampenwerk GmbH, Abt. QW/Reklamationsbearbeitung, Dr.-Eugen-Kersting-Str. 6, 51688 Wipperfürth**

Radium se réserve le droit de décider de la validité de la demande de garantie après examen de la réclamation/du produit défectueux. La garantie n'est valable qu'en Europe. Tout accord dépassant ce cadre doit faire l'objet d'une convention individuelle.

Si la demande de garantie est acceptée, l'acheteur recevra gratuitement un produit de remplacement équivalent, car une réparation n'est pas techniquement envisageable. Dans ce cas, « produit de remplacement équivalent » signifie un autre produit similaire et équivalent dont les caractéristiques, les spécifications et le design peuvent différer du produit sous garantie, mais qui garantit la même fonctionnalité. Le remboursement du prix d'achat ne fait pas partie de cette garantie.

L'envoi du produit de remplacement intervient après la revendication en bonne et due forme du droit à la garantie. Cela n'entraîne pas de prolongation de la période de garantie initiale. Les produits défectueux deviennent la propriété de Radium GmbH dès leur envoi et sont éliminés de manière appropriée après traitement. Les droits à la garantie légale ainsi que les droits conformément à la loi sur la responsabilité du fait des produits ne sont pas affectés par cette garantie et s'appliquent indépendamment et parallèlement à celle-ci. Les prestations de remplacement dans le cadre de cette garantie sont limitées à un montant maximal de 50 000 € par installation.

2. Exclusion de garantie

Les droits à la garantie sont notamment exclus

- en cas de dommages ou de défauts mineurs et insignifiants du produit sous garantie (par exemple, défaillance d'une ou de plusieurs puces LED ou matrices LED),
- lorsque la durée de vie normale du produit sous garantie indiquée par le fabricant est atteinte pendant la période de garantie et/ou en cas de diminution normale du flux lumineux du produit sous garantie due au produit lui-même,
- en cas de modifications normales de la couleur de la lumière du produit sous garantie dues au produit lui-même,
- en cas d'usure naturelle ou détérioration naturelle du produit sous garantie,
- en cas d'utilisation incorrecte ou inappropriée du produit sous garantie,
- en cas d'utilisation du produit sous garantie dans un environnement d'exploitation non autorisé ou inapproprié (par exemple, en cas d'humidité excessive, de chaleur, de froid, de formation de poussière ou dans des environnements corrosifs),
- en cas de dommages ou de défauts dus à une qualité insuffisante du réseau d'alimentation (par exemple, pics de tension ou surtension/sous-tension),
- si le produit sous garantie a été modifié, réparé ou utilisé en association avec des produits ou des logiciels du bénéficiaire de la garantie ou d'un tiers sans l'accord écrit préalable et explicite de Radium,
- en cas de dommages ou de défauts causés par le bénéficiaire de la garantie ou un tiers,
- en cas d'événements imprévisibles de force majeure qui échappent au contrôle de Radium et dont Radium n'est pas responsable (par exemple, catastrophes naturelles)

3. Modification des conditions de garantie

Radium se réserve le droit de modifier ou de compléter à tout moment les présentes conditions de garantie à sa seule discrétion et avec effet pour l'avenir. Dans ce cas, les droits de garantie en vigueur sur la base de la présente version des conditions de garantie restent inchangés et peuvent continuer à être invoqués par le bénéficiaire de la garantie conformément aux dispositions de la présente version des conditions de garantie pendant la période de garantie correspondante.